



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Collège Le Castillon
21 rue des Ecoles
50340 LES PIEUX

Marché public de fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2019

Règlement de consultation
commun aux huit accords-cadres à bons de commande

- « Épicerie »
- « Fruits et légumes »
- « Pain »
- « Poissons frais et coquillages »
- « Produits laitiers et ovo produits »
- « Produits surgelés »
- « Viande et charcuterie »
- « Volailles »

Dépôt limite de réception des candidatures et des offres :
Mardi 20 novembre 2018 avant 12H00

Ordonnateur : Madame Claire CHOQUET, Chef d'établissement

Marché public de fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2019

Règlement de consultation commun aux huit accords-cadres à bons de commande

Sommaire

- Article 1 : Objet et forme de la consultation
- Article 2 : Allotissement
- Article 3 : Conditions de participation des candidats
- Article 4 : Conditions de la consultation
- Article 5 : Contenu et diffusion du dossier de consultation
- Article 6 : Présentation des candidatures et des offres
- Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis
- Article 8 : Sélection des candidatures et jugement des offres
- Article 9 : Résultat des consultations
- Article 10 : Obligations des candidats retenus et notification des accords-cadres
- Article 11 : Demande d'informations complémentaires

Article 1 : Objet et forme de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de la restauration du collège Le Castillon des Pieux (50340) pour l'année civile 2019, hors jours fériés et vacances scolaires (zone B).

Le restaurant scolaire ouvrira ainsi 139 jours et proposera environ 343 repas chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi. Soixante-dix déjeuners environ seront proposés chacun des 34 mercredis.

Cette consultation comprend 8 accords-cadres à bons de commande (article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :

- Accord-cadre « Épicerie »
- Accord-cadre « Fruits et légumes »
- Accord-cadre « Pain »
- Accord-cadre « Poissons frais et coquillages »
- Accord-cadre « Produits laitiers et ovo produits »
- Accord-cadre « Produits surgelés »
- Accord-cadre « Viande et charcuterie »
- Accord-cadre « Volailles »

L'émission des bons de commande via le logiciel GFC s'effectuera au fur et à mesure des besoins de l'acheteur. Cependant, compte-tenu des usages, les commandes pourront être transmises au candidat retenu par messagerie électronique ou sur son site.

Pour chacun de ces accords-cadres, dans la mesure où une mise en concurrence est organisée, les dispositions applicables sont celles correspondant à la procédure adaptée, conformément aux dispositions du 2e de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 2 : Allotissement

Les 8 accords-cadres sont divisés en lots :

Accords cadres	Caractéristiques des lots
« Épicerie »	Lot 1 : Divers Lot 2 : Produits issus de l'agriculture biologique ou équivalent Lot 3 : Epices
« Fruits et légumes »	Lot 1 : Fruits et légumes frais Lot 2 : Fruits issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de saison Lot 3 : Légumes issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de saison Lot 4 : Légumes issus de circuits courts de commercialisation Lot 5 : Légumes, frites et pommes de terre fraîches précuites sous vide Lot 6 : Pommes de terre crues sous vide
« Pain »	Lot unique : pains de 400 grammes
« Poissons frais et coquillages »	Lot unique
« Produits laitiers et ovo produits »	Lot 1 : Yaourts et fromages Lot 2 : Crèmerie Lot 3 : Ovo produits Lot 4 : Fromage à la coupe Lot 5 : Produits issus de circuits courts de commercialisation Lot 6 : Produits issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts de commercialisation
« Produits surgelés »	Lot 1 : Légumes Lot 2 : Poissons Lot 3 : Viandes Lot 4 : Divers
« Viande et charcuterie »	Lot 1 : Viande fraîche Lot 2 : Charcuterie Lot 3 : Divers
« Volailles »	Lot unique

Les détails relatifs à chacun de ces lots figurent dans le cahier des clauses particulières. Les quantités mentionnées, par produit, dans le document « Détails quantitatifs estimatifs » de chaque lot, sont indiquées à titre estimatif et n'ont en aucun cas un caractère contractuel. Elles sont basées sur le montant HT des prestations exécutées au cours des exercices 2017 et 2018 et prennent en compte les besoins pour l'année 2019. Aucun minimum n'est fixé, que ce soit en quantité ou en valeur. Le maximum, en valeur, sera égal à 24 950€. Quelque soit le lot, aucune variante n'est autorisée.

Article 3 : Conditions de participation des candidats

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots, mais sous plis ou envois électroniques (int.0501220e@ac-caen.fr) séparés.

Chaque lot sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises.

En cas d'attribution à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire de chacun des membres pour ses obligations contractuelles, en application de l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié.

Il est toutefois interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Cet accord-cadre n'autorise pas la sous-traitance.

Article 4 : Conditions de la consultation

Durée

Les premières livraisons sont attendues pour le lundi 07 janvier 2019 au matin. Les premières commandes pourront donc être passées au cours des semaines 50 et 51 de l'année 2018. Les dernières commandes et livraisons seront effectuées en décembre 2019.

Aucun de ces huit accords-cadres ne pourra faire l'objet d'une tacite reconduction pour l'année 2020.

Prix

Les prix sont établis en Euro.

Compte-tenu de la durée maximale d'une année de chacun de ces huit accords-cadres, les denrées alimentaires composant chacun des lots font l'objet d'un prix unitaire ferme et définitif, auquel s'appliqueront les quantités réellement commandées. Aucune actualisation n'est en effet prévue.

Si l'opérateur économique titulaire de l'accord-cadre organise des offres promotionnelles sur les articles référencés dans un des lots, il s'engage à informer et à en faire bénéficier l'établissement scolaire, à condition qu'ils conduisent à des prix inférieurs aux prix nets résultant de l'application des clauses des présents accords-cadres.

Modalités de règlement

Les denrées alimentaires seront financées par les crédits du service de restauration et d'hébergement (SRH) du collège Le Castillon des Pieux. L'agent comptable du lycée A. de Tocqueville de Cherbourg est chargée de l'exécution financière. Il n'est pas prévu de versements d'acomptes ou d'avances.

Les sommes dues au titulaire de l'accord-cadre seront réglées par mandat administratif, après réception d'une facture conforme au bordereau de livraison et au bordereau des prix unitaires (sauf offres promotionnelles ou achats ponctuels). Ces factures pourront parvenir au collège sur la plateforme <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Le délai global de paiement est de trente jours à compter de la date de réception de la demande de paiement. Le règlement interviendra vingt jours après le jour de livraison pour les achats de viandes fraîches (article L443-1 du code du commerce). Le délai global de paiement sera toutefois suspendu si le pouvoir adjudicateur constate que la demande de paiement n'est

pas conforme. A réception de la totalité des éléments demandés, un nouveau délai de paiement de trente jours sera alors ouvert.

En cas de retard de paiement, l'opérateur économique a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Article 5 : Contenu et diffusion du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation, commun aux huit accords-cadres à bons de commande ;
- le cahier des clauses particulières commun aux huit accords-cadres ;
- le document « Détails quantitatifs estimatifs et non contractuels » pour chaque lot ;
- le bordereau de prix unitaires (BPU) pour chacun des lots, qui ne devra subir aucune modification quant à la désignation des articles, des quantités estimatives non contractuelles ou des conditionnements lorsqu'ils sont précisés. En revanche, lorsque ces conditionnements ne sont pas formulés, les candidats sont tenus de les indiquer en utilisant une police colorée.
- la lettre de candidature (formulaire de type DC1) ;
- l'acte d'engagement commun à l'ensemble des lots (imprimé type ATTRI 1).

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement par téléchargement sur les sites

- de l'AJI Gestion pour l'éducation (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>) ;
- du Rectorat de l'académie de Caen (<https://www.ac-caen.fr/site-internet/marches-publics/>) ;
- de l'établissement scolaire (<http://le-castillon.etab.ac-caen.fr/>).

Le dossier de consultation des entreprises pourra être transmis sous forme électronique à tout candidat en faisant la demande à l'adresse électronique suivante : int.0501220e@ac-caen.fr. Ce dossier pourra également être adressé directement par l'acheteur public à tout candidat.

La notice explicative de l'imprimé DC1 est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

La notice explicative de l'imprimé ATTRI1 peut être consultée à l'adresse électronique suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>.

Article 6 : Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces présentées ci-dessous, datées et signées par une personne habilitée à engager juridiquement l'entreprise. En cas de co-traitance, les candidatures et les offres sont présentées par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Les candidatures et offres devront être transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont transmises successivement par un même candidat, seul le dernier envoi sera examiné.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro. Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiées conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

Dans le cas d'une offre et d'une candidature portant sur plusieurs lots, le candidat remettra une seule enveloppe ou un seul fichier électronique pour la candidature mais autant d'enveloppes ou de fichiers électroniques que d'offres proposées.

Les pièces de la candidature

- la lettre de candidature (formulaire type DC1) ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat dispose de la capacité technique, professionnelle, économique et financière pour répondre à cette consultation ;
- le cas échéant, la copie du jugement déclarant l'entreprise en redressement judiciaire (article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié) et le dernier jugement l'habilitant à poursuivre son activité pendant l'année 2019 (CE, 24/03/2014, n°374387).

Les pièces de l'offre

- le BPU comportant le montant de l'offre pour 2019 en chiffres HT et TTC, daté, signé et comportant le cachet de l'opérateur économique ;
- le règlement de la consultation signé ;
- le cahier des clauses particulières commun aux huit accords-cadres à bons de commande signé ;
- les fiches techniques des produits comportant des informations relatives à la composition des produits et à leur qualité nutritionnelle et énergétique ;
- le mémoire technique relatif aux dimensions sociales et environnementales et comportant les engagements pris en termes de qualité de livraison et de service ;

L'acte d'engagement, ou formulaire ATTRI 1 (un par lot), peut être remis au moment de l'offre. Il y sera joint un RIB sur lequel figurera le numéro d'IBAN/BIC du candidat. Le candidat retenu, s'il n'a pas transmis ce document au moment de l'envoi ou du dépôt de son offre, disposera d'un délai de 48H00 pour le retourner au pouvoir adjudicateur, par messagerie électronique, à l'adresse suivante : int.0504220e@ac-caen.fr.

Les offres variables en fonction du nombre de lots susceptibles d'être obtenus ne sont pas acceptées.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats ont le choix entre :

- une transmission sur support papier, sous pli cacheté en recommandé avec accusé de réception ;
- le dépôt au service Intendance du collège (21 rue des Ecoles – 50340 LES PIEUX), du 06 novembre 2018 au 20 novembre 2018, sous pli cacheté contre la remise d'un récépissé, tous les jours de 9H00 à 11H30 et de 14H00 à 16H00, sauf les mercredis de 9H00 à 12H00 et le mardi 20 novembre 2018 de 9H00 à 12H00 ;
- une transmission électronique avec demande d'accusé de réception.

Dans tous les cas, les documents sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats.

Dépôt au collège et transmission sur support papier :

Le pli portant les mentions « ACCORD-CADRE « » – NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER » sera adressé ou déposé à l'adresse suivante :

Collège Le Castillon
Service Intendance
21 rue des Ecoles
50340 LES PIEUX

Ce pli contiendra deux enveloppes distinctes.

- La première, sur laquelle le nom du candidat et la mention « Candidature accord-cadre – Lot(s) » sont inscrits, regroupera les documents présentés à l'article 6 de ce présent règlement de consultation « Les pièces de la candidature ».
- La seconde enveloppe sur laquelle le nom du candidat et la mention « Offre accords-cadres – Lot(s) » sont inscrits, comprendra les documents présentés à l'article 6 de ce présent règlement de consultation « Les pièces de l'offre ».

Transmission sur support électronique :

Les candidatures et offres remises par voie électronique devront parvenir, dans des fichiers différents, à l'adresse suivante : int.0501220e@ac-caen.fr. Les formats de fichiers pouvant être utilisés sont : .pdf, .doc ou .docs, .xls ou .xlsx.

Les différentes pièces informatisées ne doivent pas contenir de virus. Cette vérification est à la charge du candidat. Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus est détecté par l'acheteur ne sera pas lu. Ce document sera dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en sera informé.

<p>Dans tous les cas, la date et l'heure limites de réception des candidatures et des offres sont les suivantes :</p> <p>AU PLUS TARD LE MARDI 20 NOVEMBRE 2018 AVANT 12H00</p>

Les candidatures et les offres qui parviendraient après les date et heure indiquées ci-dessus ne seront pas examinées (article 43 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Les dossiers de participation des candidats ne seront pas restitués.

Article 8 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Ceux-ci sont présentés à l'article 1 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat ou du titulaire d'un ou de plusieurs accords-cadres.

Les offres seront examinées lot par lot. Les offres non-conformes seront éliminées. Le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres ci-dessus, sera retenu (article 52 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015).

Chaque offre relative aux accords-cadres « Epicerie » et « Surgelés » sera ainsi étudiée en fonction des critères pondérés, présentés ci-dessous :

Accords-cadres « Epicerie » et « Surgelés »	
Indice	Pondération
La qualité des produits	50%
Le prix proposé	30%
La dimension environnementale et les circuits courts de distribution	5%
La qualité des conditions de livraison et de service	15%

Chaque offre relative aux accords-cadres « Fruits et légumes », « Poissons frais », « Produits laitiers et ovo produits » et « Volailles » sera ainsi étudiée en fonction des critères pondérés, présentés ci-dessous :

Accords-cadres « Fruits et légumes », « Poissons frais », « Produits laitiers et ovo produits » et « Volailles »	
Indice	Pondération
La qualité des produits	50%
Le prix proposé	35%
La dimension environnementale et les circuits courts de distribution	10%
La qualité des conditions de livraison et de service	5%

Les offres relatives à l'accord-cadre « Pain » sera ainsi étudiée en fonction des critères pondérés, présentés ci-dessous :

Accord-cadre « Pain »	
Indice	Pondération
La qualité des produits	50%
Le prix proposé	40%
La qualité des conditions de livraison et de service	10%

Les offres relatives à l'accord-cadre « Viande et charcuterie » sera ainsi étudiée en fonction des critères pondérés, présentés ci-dessous :

Accord-cadre « Viande et charcuterie »	
Indice	Pondération
La qualité des produits	50%
Le prix proposé	30%
La dimension environnementale et les circuits courts de distribution	15%
La qualité des conditions de livraison et de service	5%

Précisions relatives aux critères utilisés

- La qualité des produits est évaluée à partir des fiches techniques transmises et du mode de production.
- Le critère prix est examiné à partir des prix unitaires hors TVA pondérés par les quantités prévisionnelles mentionnées dans le bordereau des prix unitaires de chaque lot.
- La dimension environnementale et les circuits courts de distribution sont jugés à partir d'exemples tels : l'utilisation d'emballages recyclés, l'absence de suremballage, la prise en charge des emballages par les fournisseurs, le nombre d'intermédiaires, l'obtention de labels et de certifications, le type d'agriculture, la saisonnalité des produits, les délais entre la récolte et la livraison, le bien-être animal, la distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison, les actions de sensibilisation auprès des scolaires.
- L'évaluation de la qualité des conditions de livraison et de service du candidat se fondera sur le mémoire technique : délais requis pour passer les commandes, délais de livraison, fréquence des livraisons proposées, réactivité face à une commande urgente, fiabilité des livraisons, capacité à effectuer des livraisons le lendemain des jours fériés, relationnel avec le commercial, suivi des litiges, proposition d'un catalogue promotionnel.

Article 9 : Résultat des consultations et notification

A l'issue de la procédure de passation, tout opérateur économique dont la candidature ou l'offre n'aura pas été retenue, en sera avisé par message électronique (article 55 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015).

L'information au candidat retenu se fera également par messagerie électronique.

Article 10 : Obligations du candidat retenu et notification des accords-cadres

Le candidat retenu disposera d'un délai de 48H00 pour transmettre les pièces suivantes par messagerie électronique à l'adresse suivante : int.0501220e@ac-caen.fr :

- son acte d'engagement (formulaire ATTRI 1), s'il ne l'a toutefois pas transmis lors de l'envoi de son offre.
- une attestation sur l'honneur selon laquelle il est en règle avec ses obligations sociales auprès de l'Urssaf (paiement des cotisations et contribution sociales) et fiscales (paiement des impôts et taxes au Trésor public).
- Une attestation sur l'honneur selon laquelle le candidat dispose des assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations (article 9 du CCAG-FCS).

La notification du ou des lots pourra alors être réalisée par l'acheteur : envoi d'une copie de l'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) et du BPU en lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas d'un groupement, l'envoi sera réalisé au mandataire. C'est à cette occasion que le collège Le Castillon des Pieux communiquera le nom de la personne chargée du suivi de l'exécution des prestations.

Dès lors, l'opérateur économique titulaire du ou des lots désignera une ou plusieurs personnes physiques, habilitées à le représenter auprès du pouvoir adjudicateur, pour les besoins de l'exécution de l'accord-cadre.

Le titulaire est tenu de notifier sans délai au pouvoir adjudicateur les modifications survenant au cours de l'exécution de l'accord-cadre et qui se rapportent :

- aux personnes ayant le pouvoir de l'engager ;
- à la forme juridique sous laquelle il exerce son activité ;
- à sa raison sociale ou à sa dénomination ;
- à son adresse ou à son siège social ;
- et de manière générale à toutes les modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du ou des accord(s)-cadre(s).

En cas de défaillance du mandataire du groupement, les membres du groupement sont tenus de lui désigner un remplaçant. A défaut et à l'issue d'un délai de huit jours courant à compter de la notification de la mise en demeure par le pouvoir adjudicateur d'y procéder, le cocontractant énuméré en deuxième position dans l'acte d'engagement devient le nouveau mandataire du groupement.

Article 11 : Demande d'informations complémentaires

Pour toute demande de renseignements administratifs complémentaires :
int.0501220e@ac-caen.fr, à compter du 05 novembre 2018

Pour toute demande de renseignements techniques complémentaires :
02 33 52 04 71, à compter du 05 novembre 2018
(Secrétariat d'intendance, qui transférera l'appel à la chef de cuisine).

L'opérateur économique atteste avoir pris connaissance de ce règlement de la consultation

A _____, le

L'opérateur économique,

Nom du responsable, signature et cachet de l'entreprise